

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2020

COMPTE RENDU DE SEANCE

Date de convocation : 30/07/2020
Effectif légal du Conseil Municipal : 19
Conseillers Municipaux en exercice : 19
Conseillers présents : 17
Secrétaire de séance : ZGODA Laura

Etaient Présents : Messieurs FLAMENT Jean-Jacques– THOMAS Mickaël- PONCHELET Jean Baptiste – DINE Marc – VASSEUR Mehdi – QUEULIN Thomas – D’HAUSSY Jean-François – GREUIN Jacques – VASSEUR Claude -Mesdames MOGIN Maryline – DINE Nathalie – MICHEL Eloïse- DE ABREU Virginia – ZGODA Laura – JOSSE Jennifer – DELCAMBRE Martine –DECAUX Bernadette

Procuration : Madame FERRIERE Lydie donne procuration à Mr D’HAUSSY Jean-François

Absents : M. BOULOGNE Christophe

Le Maire, M. FLAMENT Jean Jacques ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Avant de commencer le premier point à l’ordre du jour, M. D’HAUSSY Jean-François fait remarquer que dans la convocation ne figure pas la notion de délégués titulaires et de délégués suppléants aux élections sénatoriales.

M. le Maire explique que les nouveaux textes ne prévoient plus de qualité de titulaire ou suppléant mais juste la désignation de délégués par élections.

M. VASSEUR Claude notifie que les conseillers municipaux n’ont pas reçu le procès-verbal du 14 juillet corrigé ainsi que celui du 23 juillet.

M. le Maire explique que ces procès-verbaux ne sont pas encore terminés et qu’ils parviendront aux membres du conseil prochainement.

Mme DINE Nathalie fait remarquer à M. D’HAUSSY que l’ancienne municipalité a embauché un agent technique sans autorisation du conseil municipal de l’époque.

M. D’HAUSSY lui rétorque que par circulaire du 7 avril 2020 Mme La Préfète de la Somme a donné tous les pouvoirs aux Maires d’effectuer seuls pendant la période de confinement (car les réunions ne pouvaient se tenir NDLR) les actes de gestion municipale. La seule interdiction étant de contracter des emprunts.

Il n’y a donc aucune irrégularité dans cette démarche.

1) DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ELECTIONS SENATORIALES DU 27/09/2020

M. le Maire explique que suite au jugement du tribunal administratif d’Amiens qui a annulé les élections du 14 juillet 2020 le Conseil Municipal doit de nouveau élire 8 délégués. Ce scrutin se déroule à bulletin secret. Il s’agit d’un scrutin de liste.

M. le Maire procède à l'appel des candidatures.
Une seule liste se présente composée de :

DELEGUES

- Madame DINE Nathalie
- Monsieur VASSEUR Mehdi
- Madame MOGIN Maryline
- Monsieur BOULOGNE Christophe
- Madame MICHEL Eloise
- Monsieur FLAMENT Jean Jacques
- Madame JOSSE Jennifer
- Monsieur THOMAS Mickael

Mme DE ABREU Virginia, de nationalité portugaise ne peut pas prendre part au vote.

Résultat de l'élection

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	16
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
Nombre de suffrages exprimés	12

Par 12 Voix POUR les membres de la liste conduite par Mme DINE Nathalie sont nommés délégués de la Commune de ROISEL aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

2) BAIL DU PUIS SAINT-REMY

Par courrier du 29/06/2020, Mme Marie SIMON nous informe de l'arrêt de son activité agricole biologique, et demande donc la résiliation du bail la liant à la Commune pour une parcelle de terrain située « lieudit le Puits St Rémy » section ZK 47 de 1 ha 40 a 10 ca pour un fermage annuel de 308 €.

Elle précise qu'elle a un repreneur pour continuer cette activité, M. Nicolas LOBRY, demeurant à TRESCAULT et que celui-ci souhaite reprendre ce bail dans les mêmes conditions.

M. D'HAUSSY Jean-François explique que ceci devrait être 1 transfert de bail car le bail n'est pas arrivé à expiration.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est favorable à la résiliation du bail de Mme Marie SIMON et autorise le Maire à signer le nouveau bail avec M. LOBRY.

3) LOCATION APPARTEMENT 14 RUE DE LA REPUBLIQUE

Suite à la libération du logement 14 rue de la République 1^{er} étage, le 30 Juin 2020, et après quelques petits travaux effectués par les services communaux, M. le Maire propose de relouer ce logement au 1^{er} septembre 2020.

Une seule demande émanant de Mme ARNOUD Denise, a été reçue.

M. le Maire propose de louer ce logement à Mme ARNOUD Denise moyennant un loyer de 250 euros / mois. Une caution de 250 euros sera réclamée correspondant à un mois de loyer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

4) QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire précise qu'il n'était pas prévu de questions diverses à l'ordre du jour, mais qu'il accepte tout de même d'y répondre.

M. VASSEUR Claude avait déposé ses questions par écrit à la Mairie.

***Délégués à la Communauté de Communes de la Haute Somme**

M. D'HAUSSY Jean-François est indigné que M. le Maire ne se soit pas présenté à la Communauté de Communes. Il notifie que c'est M. BOULOGNE Christophe qui a été désigné.

Monsieur le Maire explique à M. D'HAUSSY Jean-François que ceci était prévu.

M. VASSEUR Mehdi rappelle que ceci a été dit lors de la dernière réunion.

M. D'HAUSSY Jean-François rappelle qu'il était reproché à l'ancienne municipalité de ne pas être présente aux réunions de communauté de communes (dans un tract de juin 2020 : irresponsabilité dans les représentations intercommunales) alors que là aucun membre de la majorité ne se présente a des postes importants.

M. VASSEUR Claude notifie que mise à part M. BOULOGNE Christophe il n'y a personne dans les autres commissions.

M. D'HAUSSY Jean-François informe qu'il s'est inscrit dans trois commissions car l'intercommunalité, c'est important.

M. VASSEUR Claude dit que cette municipalité démarre mal, qu'il faut plus de présence à la communauté de communes comme vous l'aviez stipulé dans votre profession de foi. (Relecture du tract de campagne de la liste de M. FLAMENT Jean-Jacques)

*** Sisco Haute Somme**

M. D'HAUSSY Jean-François : « vous êtes partis de la réunion du SISCO vous avez claqué la porte. » C'est d'ailleurs relaté dans le Courrier Picard du 1^{er} août.

M. PONCHELET Jean-Baptiste : « Attendez que nous vous informions, n'écoutez pas vos anciens amis ».

« Nous ne nous attendions pas à cette hostilité, sur les 8 communes, il n'y a qu'un Maire qui est venu dialoguer avant cette réunion. A la réunion, tout était déjà acté. Personne ne comprend le fonctionnement budgétaire du SISCO mais tout le monde le vote.

Il y a des manœuvres qui sont faites pour nous écarter de tout ça. Le commune d'HESBECOURT (65 habitants) à la même représentativité que le commune de ROISEL, 70% des élèves sont pourtant de ROISEL ».

M. D'HAUSSY Jean-François : « C'est faux ! 150 élèves de ROISEL et 180 des autres communes ».

M. PONCHELET Jean-Baptiste : « Les seules choses que Mme MORDACQ ait proposées c'est la possibilité d'un paiement en ligne de la cantine et la hausse des heures de la secrétaire. Nous souhaitons revoir les statuts du SISCO. »

M. D'HAUSSY Jean-François : « les statuts sont figés jusqu'en 2021. Il n'y a jamais eu de heurts au niveau du budget ».

M. PONCHELET Jean-Baptiste : « Il est hors de question que la gestion du personnel soit faite uniquement par la Présidente et son vice-président. On acceptera des choses s'il y a dialogue et que ROISEL ne soit plus en retrait

M. D'HAUSSY Jean-François : « Pourquoi vouloir absolument la Présidence ? Vous aviez promis des choses ? »

M. PONCHELET Jean-Baptiste : « Depuis le 1^{er} jour on s'est déclaré à la présidence du SISCO, Mme MORDACQ 4 jours avant la réunion ».

« On ne veut pas rester passif. Ceux sont des gens ouverts au dialogue qui ne dialoguent pas ».

M. le Maire : « Nous avons fait ce que nous avons à faire ».

M. VASSEUR Claude : « Il faut accepter la vice-présidence ».

M. PONCHELET Jean-Baptiste : « On va le faire mais sous certaines conditions ».

*** Vente Maison rue de PERONNE**

M. VASSEUR Claude : « Je l'ai visitée elle n'est pas mise en valeur. Il faut la mettre en valeur, nettoyer le terrain Elle vaut au moins 40 000 € hors frais ».

M. D'HAUSSY Jean-François : « un compromis de vente avait été signé ».

M. FIRMIN Pierre-Marie : « La vente a capotée car l'ex-acheteur n'était ni fiable, ni solvable, ni recommandable. Elle est de nouveau en vente ».

*** Présence de M. BOULOGNE Michel en Mairie**

M. D'HAUSSY : « Je voudrais qu'on me précise la fonction de M. BOULOGNE Michel à la Commune ». Enumération des jours et des heures de présence de M. BOULOGNE Michel en Mairie.

Mme DINE Nathalie précise que M. BOULOGNE Michel est sorti un soir de la Mairie après une réunion de CCAS dont il est membre.

M. FIRMIN Pierre-Marie précise que son bureau est toujours grand ouvert et à quiconque et que l'on peut s'y rendre quand on veut. « La Mairie est la maison du peuple ».

M. PONCHELET Jean-Baptiste à M. D'HAUSSY Jean-François : « C'est avec des comportements comme le vôtre que l'on s'enlise ».

M. le Maire à M. D'HAUSSY Jean-François : « C'est grave cette façon de faire, cette surveillance, cette atteinte à la vie privée ».

M. D'HAUSSY répond que c'est une constatation de sa part, et qu'il n'est d'ailleurs pas le seul.

***Travaux au stade et dossier ROISEL RECYCLAGE**

Concernant le stade M. D'HAUSSY demande où en sont les deux dépôts de plainte qu'il a fait auprès de la Gendarmerie, suite aux dégradations au STADE L.LEFORT d'une part et la constatation avec le Président du Club et des témoins de la présence d'adolescents sur les lieux d'autre part.

Concernant les travaux, M. D'HAUSSY indique qu'il y a des devis dans le dossier à la Mairie qui ont été acceptés par la commission des travaux relatifs à la remise en état des vestiaires et sanitaires. La période COVID n'a pas permis la réalisation de ces travaux plus tôt.

Concernant la première affaire avec ROISEL RECYCLAGE, M. D'HAUSSY indique que la cour d'Appel vient de confirmer le jugement de première instance déboutant ROISEL RECYCLAGE de sa demande d'indemnité de 184 000 €. Ils sont par ailleurs condamnés à verser à la commune la somme de 2 500 €.

Une deuxième affaire est en cours d'instruction.

M. D'HAUSSY rappelle que dans ce dossier, M. Le Maire avait témoigné en faveur de ROISEL RECYCLAGE.

M. VASSEUR Claude dit : « moi aussi »

Mme Eloïse MICHEL : « J'assiste à un combat de coqs. Vous vous dévalorisez, ce n'est pas comme ça que l'on avance. On se croirait en période de guerre. Arrêtez de mettre des cartouches. Laissez-nous notre chance M. D'HAUSSY. Laissez-nous faire. Notre priorité c'est ROISEL ».

M. D'HAUSSY Jean-François : « C'était aussi la nôtre. Vous êtes des bleus, demandez à M. Le Maire, Il a été conseiller municipal pendant 25 ans et adjoint pendant 6 ans ... ».

Clôture de la séance à 19 H